FLASH BACK !

MédiaChartres avait relevé dans le Quotidien local, en date du **16/11/22**, un article qui pouvait laissé « **dubitatif** » et « **perplexe**« , en voici la (les) raison (s) !

(extrait) – Les agents de la police municipale de Chartres ont procédé à des contrôles, assortis d'une verbalisation systématique, pour l'infraction constatée en matière de **non-respect de la réglementation du transit des plus de 10 tonnes dans la ville.**
La **police municipale de Chartres** poursuit ses opérations de contrôles à destination des transporteurs en transit qui ne respectent pas le contournement de la ville en empruntant la rocade, et préférant traverser la commune.

Depuis le début du mois de novembre, les forces de l'ordre ont ainsi intercepté six routiers en infraction alors qu'ils circulaient sur des avenues. Les chauffeurs concernés ont reçu une contravention de 135€.

La **police municipale** espère que l'information circulera dans l'univers des transporteurs. « **Ces types de contrôles vont se poursuivre régulièrement**« .

Ou en sont, à ce jour, les « bonnes intentions » ?

Rien n'a vraiment changé, un balai incessant de PL circules régulièrement en ville. La faute (en grande partie), aux chantiers et promotions immobilières, dans **Chartres** aujourd'hui.

MédiaChartres rappel (accessoirement) que, **« la loi est la même pour tous »**.

Le domaine public fait régulièrement l'objet de travaux, l'obtention d'une autorisation de voirie délivrée par le Maire est nécessaire avant tout chantier. Il en est de même pour les occupations temporaires du domaine public routier, cette dernière doit être, OBLIGATOIREMENT affiché VISIBLEMENT.

Pour en savoir plus:

http://www.laviedesreseaux.fr/Consultez-nos-themes-reseaux/Aut

res/Les-arretes-et-autorisations-de-voirie-definition-et-legislation2

Alexandra Simoni

Quelques infractions: (extrait des archives)

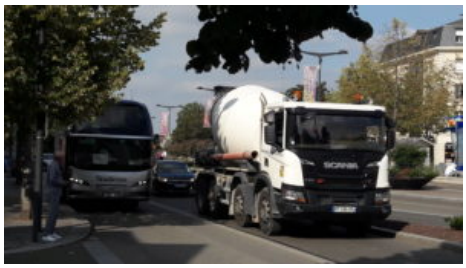

et des centaines d’autres …

LES CHANCEUX 3 (et dernier)

MédiaChartres soutien le monde médical

Troisième volet:

MédiaChartes termine le chapitre « **chanceux** » en prenant pour exemple, un artisan local, spécialisé dans la restauration immobilière (…)

Régulièrement affiché sur les échafaudages de restaurations d'habitations, en Loi « **ORI** » l'artisan est l'un des seuls, à bénéficier de l'indéfectible soutient de la **Mairie** et à êtres référencé par **S**es **SEMs** locales (satellite, bras ouvriers et CA de la Mairie). Un jonglage de chantier en chantier (avec une équipe restreinte), mais une flotte de véhicules toujours grandissante (?)

https://outil2amenagement.cerema.fr/l-operation-de-restauration-immobiliere-ori-r801.html

Du neuf à l'ancien, l'irrémédiable chute !

https://www.tf1info.fr/immobilier/video-tf1-maisons-individuelles-plebiscitees-par-les-francais-elles-sont-devenues-quasiment-inaccessibles-2254501.html?utm_term=Autofeed&utm_medium=Social&utm_source=Facebook&Echobox=1681850480&fbclid=IwAR0VzS4gw3Q1ddF4UNlMVCFZ1RDyU-6t_pGfoEilmZnp4XfFG0gdbr1RDz0#xtor=CS1-1-%5BEchobox%5D

Chartres: Depuis des années, les publications de mises en « **loi ORI** » se multiplient sur la Ville et l'Agglo, la vétusté et le réchauffement climatique accentuant le phénomène de détérioration des bâtisses. Des mises en chantier et des placements en sécurisation, empêchent les riverains de

circuler normalement, parfois, **pendant … des années !**

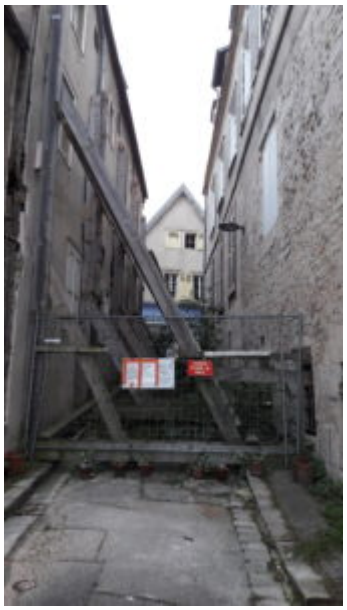

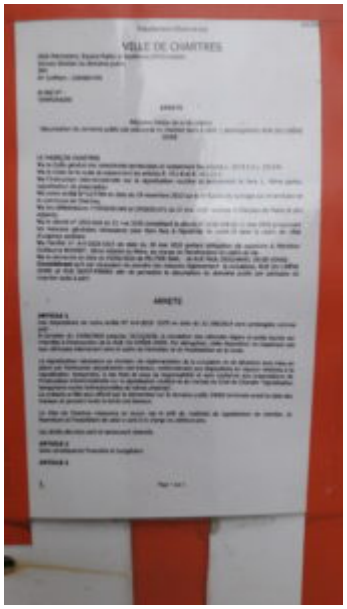

VILLE DE CHARTRES

ARRETE

© MédiaChartres

29 12 2021

Un chantier situé rue **St Pierres/Chêne doré** à Chartres, en est le **parfait exemple**. La rue est barrée depuis **… 5 ans** (+/-) par un arrêté émanent des services compétents de la Mairie, **mais ….** le bénéficiaire à juste « **oublié** » que l'arrêté à une durée limitée dans le temps, et celui de la rue du **Chêne Doré** (comme d'autres) est périmé depuis **… 2020** ? Il appartient au pétitionnaire de veiller à ce « **détail** » et de faire prolonger la validité de l'autorisation, à défaut, **il est en infraction**

Les services municipaux (**police**) assument et tolèrent avec bienveillance, cette **infraction à durée illimitée.**

Le contrevenant et ses sous traitants, s' arrogent tous les jours, le droit de **stationner illégalement** en laissant comme signature, **l'huile coulant des véhicules sur la chaussée !**

Situation inadmissible, pour ceux qui se font verbaliser où vont en fourrière tous les jours, dans les rues de Chartres.

constaté: (avantages/infractions)

1- Mairie et « **ORI**« en passant par les **SEMs**: plus d'appel d'offre, permis et autorisations (divers) accordés d'office, contrôle inexistant, financements « **privés** » (surtout de transparence), infractions au code de la route et du travail, occupations et dégradations de l'espace public sans titre etc.

2- la loi: poids lourds en zone interdite au plus de 3,5 tonnes, dépôts de bennes, personnel sans casque, occupation illicite de l'espace public etc.

© MédiaChartres

La loi (pour rappel) est, et doit être la même pour TOUS, aucun passe-droit où privilège n’est admissible, où tombe de facto, sous le coût du délit de favoritisme Code pénal Article 432-14

http://www.justice.gouv.fr/art_pix/scpc2002-5.pdf

De plus, d’après les professionnels contactés par **MédiaChartres**, il aurait été plus rapide, et surtout moins onéreux de reconstruire à l’identique, plutôt que de vouloir s’acharner à restaurer (même en secteur sauvegardé) ! **Une logique, qui n’en n’a pas …**

Un éclairage indispensable, sur la vie au quotidien des « backstages » !

Clara Hirch

LES CHANCEUX … (2)

MédiaChartres soutien le monde médical

Deuxième volet:

MédiaChartres poursuit son enquête, sur les raisons qui pousse les collectivités locales à la bétonisation (urgente) des Villes.

Il faut repartir en **1981**, avec l'avènement de la loi de décentralisation (dite, **loi Defferre**):

https://www.vie-publique.fr/eclairage/38438-les-lois-defferre-premieres-lois-de-decentralisation

et plus tard, suite à une consultation nationale en **2019**, « **l'évolution** » de [cette] dernière, promulguée le **21/02/2022**

https://www.vie-publique.fr/loi/279815-loi-3ds-decentralisation-deconcentration-collectivites-locales

Résumé: L'état offre aux collectivités locales, des compensassions pour faire « **passer** » les nouvelles servitudes et manques à gagner Il ferme les yeux sur le développement des **SEMs**, **SPLs** et **autres entités**, placées sous le contrôle des communautés de communes où des Mairies, créant ainsi, des « **entorses** » au droit Français (mais, tolérées) **…** faute de mieux. Une sorte de contrat « **donnant/donnant** » !

https://www.societe.com/societe/chartres-developpements-immobi

liers-806220091.html

signer ici !

Il se crée ainsi, en France, de nombreux **conflits d'intérêts**, comme la gestion des « **annexes** » par des conseillers (es) municipaux (les), sans que **PERSONNE** ne s'offusque … les services de l'État compétents étant « **appelés** » à regarder

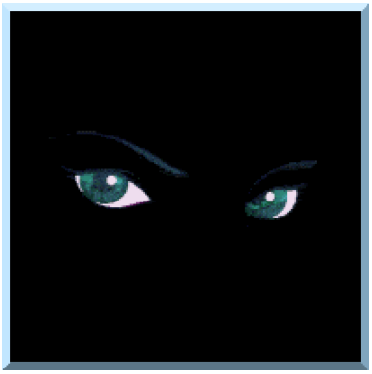

ailleurs.
https://books.openedition.org/putc/724

À la demande des dirigeants (tes) des satellites des Mairies ou de l'Agglo, il est accordé sans aucune restriction: des occupations d'espaces Public, des permis de démolition et de construire (à soit même), des révisions du PLU (plan local d'urbanisme) etc … sans **AUCUN** contrôle !

Et même un **BONUS** au tableau, concernant l'obligation de: » **Transparence de la vie publique et lobbying**«

Les **obligations déclaratives des élus locaux auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP**) sont … allégées (?) https://www.hatvp.fr/

Chacun est désormais libre et « **Prophète en sa Ville**« . Il peut conduire la politique qu'il entend ! Même si elle est destructrice, pas « **vraiment légale** » et sujet à questions.

https://www.bing.com/videos/search?q=loi+de+d%c3%a9centralisation&docid=603507363984842607&mid=652B8E7345BD12B72B7A652B8E7345BD12B72B7A&view=detail&FORM=VIRE

À ce jour, il n'est toujours pas envisagé par les autorités, de saisir le législateur, afin de mettre de l'ordre et réglementer cette **situation d'exception Franco/Français.**

La justice va t'elle reprendre la main (?)

MédiaChartres prolonge le sujet, avec à venir et en ligne de mire, des exemples concrets.

Sylvie Muller

LES « CHANCEUX » …

MédiaChartres soutien le monde médical

Premier volet:

Dans le dédale de la **jungle** des **promotions immobilières de Chartres**, MédiaChartres à « **essayé** » de comprendre, **pourquoi et comment**, un « **CLUB** » de Sociétés et d'Artisans étaient présents, sur tous les chantiers ?

Pourtant, les prétendants ne manquent pas, serait-il alors possible que ce « **CLUB** » (très fermé), face payer un « **droit d'entrée** » et peut être même, une (des) « **cotisation** » régulière où ponctuelle, et si oui, **de combien, sous quelle forme et à destination**

… de qui ?

Les ***membres*** bénéficient de conditions particulières, d'innombrables avantages, de dérogations (lois), de bienveillance/tolérance, de protections multi-services et de nombreux autres privilèges […] appelés ordinairement, « **SERVICES** ».

Ils sont référencés, et à ce titre, bénéficient des faveurs du contrat du « **CLUB** » !

Supervisés par: la Mairie, l’Agglo et … quelques représentants de l’État, les ***adhérents*** se sentent totalement protégés, et à ce titre se permettent tout les débordements possibles, sans aucun complexe où retenue !

Il pourtant de notoriété publique, que le large secteur du **BTP**, est l’un plus gros vecteur de blanchiment d’argent, mais également, le plus gros employeur de travail dissimulé (infractions au du code du travail), du non respect des droits de l’homme (à l’égard des employés détachés), et d’un grand nombres d’autres irrégularités.

https://monimmeuble.com/actualite/blanchiment-dargent-limmobilier-est-un-secteur-a-risque

https://doc.cncc.fr/docs/analyse-sectorielle-des-risques/attac

hments/asr2019

https://www.economie.gouv.fr/tracfin

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006418331

Est-il possible, de parler dès lors et en droit, de « *complicités* » ?

de part de nombreux points importants, où les contrôles brillent par leur absence !

MédiaChartres va détailler (en plusieurs volets) la schématique et les différents circuits.

Alice Cellier

L'HEURE DU CHOIX !

MédiaChartres soutien le monde médical

Concernant les « **futurs projets d'aménagements du parvis de la Cathédrale de Chartres** », par le **Maire** et son équipe**, et après l'idée de transformer le jardin de l'évêché en parking privé […],** il semble que l'envie de modifier le parvis soit toujours d'actualité et bien encrée, dans la tête de l'élu !

MédiaChartres, reviens sur le derniers **CM** (conseil municipal) et l'adoption, par une partie de ce dernier, du budget primitif de la Ville. Ou il figure (en autre) le montant d'une dette « **maitrisée** » sur 10 ans, de **125,6 M€** (?) soit le double des Villes identiques à l'échelle Nationale !

Question: à partir de quel montant et sûr quels critères, une dette est, où n'est « plus maitrisée » ?

https://www.vivapp.live/fr/8-videos/9-lecteur/318-conseil-municipal-ville-de-chartres-avril-2023/

– Maîtriser les dettes : Cela commence par une **évaluation et recherche des causes** Le plus important dans une situation de malendettement est d'**agir vite**. Ne pas attendre que la situation s'aggrave pour prendre les choses en main […]

Info +: pour les particuliers, le taux d'endettement maximal est (en théorie) pour **2023,** de un tiers des revenus, soit **33 %,** (la limite recommandée par le **HCSF** (Haut Conseil de stabilité financière) étant **35 %** de taux d'effort).

https://www.economie.gouv.fr/hcsf

Revenons, à l'épineux projet du parvis qui devrait coûter au final **18 M€** (?) d'ici 2 ans**, pour transformer …**

ceci en cela

Dans l'attente du feu vert de la **CNPA** (commission nationale du patrimoine et de l'architecture)

https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Monuments-Sites/Acteurs-metiers-formations/Les-commissions/La-Commission-nationale-du-patrimoine-et-de-l-architecture

MédiaChartres à découvert, que le **Sénateur d'Eure et Loir, M. Albéric de Montgolfier** est membre titulaire et … **Président de cette commission** (**ce qui soulève, des lors, des points importants d'interrogations**) !

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046589052

et également:

___sources
https://www.senat.fr/senateur/de_montgolfier_alberic08011m.html
pour mémoire
https://fr.wikipedia.org/wiki/Cumul_des_mandats_en_France
La proportion de députés ayant au moins un mandat local en 2011 était la suivante selon une étude de Laurent Bach[40] :

États-Unis (fédéral)	Royaume-Uni	Italie	Espagne	Allemagne (fédérale)	Suède	France

0 %	3 %	7 %	20 %	24 %	35 %	83 %

Mandats locaux: M. Albéric De Montgolfier (à ce jour)

Conseiller municipal de Terminiers (28) et autres fonctions (nationales)

- Membre du collège consultatif de la commission du fonds pour le développement de la vie associative
- Membre de la Commission départementale de répartition des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux
- **Membre et Président de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture**
- Membre de l'**Assemblée des départements de France**

Fonctions antérieures (rappel)

- Membre de la Délégation sénatoriale à la prospective
- **Président du conseil Départemental d'Eure et Loir**
- **Président du conseil général d'Eure-et-Loir**
- **Président de la Communauté de communes de la Beauce d'Orgères**
- Membre du Comité consultatif de la **législation et de la réglementation financière**
- Membre du Comité national d'orientation de la **SA BPI Groupe**
- **Membre du Conseil d'administration de l'Établissement public de financement et de restructuration**
- **Membre du Conseil de l'immobilier de l'État https://www.economie.gouv.fr/cie**

Une proximité qui pose questions, dans la réponse et sûr l'aval de la commission !

– Le Maire de Chartres et M. Albéric De Montgolfier –

Contre « l’artficialisation des sols« , une priorité du gouvernement:

https://www.cerema.fr/fr/actualites/desimpermeabilisation-renaturation-sols-serie-fiches-du

Une pétition circule sur le net, contre le projet du Maire, de bétonisation du parvis de la Cathédrale de Chartres:

https://www.change.org/p/les-chartrains-contre-le-projet-du-clo%C3%AEtre-notre-dame-chartres

MédiaChartres va suivre très attentivement, la suite du dossier.

Le projet:

Martine Leroy

BON SENS …

MédiaChartres soutien le monde médical

Il n’est pas habituel pour **MédiaChartres**, de faire l’article

d’une **manifestation commerciale**, **sauf si …** cette dernière est frappée du double sceau, du **bon sens et de l’intelligence !**

-Salon de l’habitat- ©

Car, face à une inflation galopante et un pouvoir d’achat en état cataleptique, les organisateurs ont décidés de laisser **l’entrée GRATUITE.** La « **barrière** » du payant n’existant plus, devrait permettre de booster la fréquentation (?) et soutenir de cette façon, les commerçants et artisans exposants.

Retour sur le **Salon de l’habitat** à **Chartres** (Chartrexpo) les **11 et 12 Mars**

Nombreux participants locaux et régionaux, l'occasion de réaliser de bonnes affaires (sans intermédiaires).

https://www.salonhabitat-chartres.fr/liste-des-exposants/

Un agréable moment, à passer seul où en Famille, plus d'infos (liste des exposants, animations, plan du site, etc)

sûr: https://www.salonhabitat-chartres.fr/

Cette année, **MediaChartres sera présent dans les allées du salon.**

Karine Relin

CONTRADICTIONS …

MédiaChartres soutien le monde médical

MédiaChartres relève des contradictions, entre le « **réglement** » (**RLP)** rédigé, voté, et adopté par le Maire de la Ville de Chartres et son équipe, et la réalité du terrain de nos jours…

-Un Règlement Local de Publicité (**RLP**) a vocation à imposer des règles concernant les enseignes, préenseignes et publicités sur la commune. Il permet de concilier des intérêts parfois antagonistes tels que la protection du cadre de vie et la volonté des acteurs économiques d'être le plus visible possible. Il permet d'adapter localement le règlement nationale de la publicité (**RNP**) que l'on retrouve dans le Code de l'Environnement- Il fait parti des annexes du **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

https://www.chartres.fr/vivre-a-chartres/urbanisme/reglement-local-de-publicite/

et il disait quoi exactement, notre confrère, sur le sujet …

https://actu.fr/centre-val-de-loire/chartres_28085/a-chartres-la-publicite-urbaine-grand-format-est-invitee-a-se-faire-plus-discrete-ou-numerique_37356258.html

et pour les déclarations de l'époque … (extrais)

« Il n'est pas question de supprimer totalement l'affichage urbain qui constitue un support d'information et de communication, nous l'avons réduit de 60%. **Nous avons essentiellement agi sur les grands modèles de 8 ou 12 m2, soit**

en les retirant, soit en les remplaçants par des petits formats de 2m2

Maria Jebli-Chedeville –Adjointe au Maire en charge de la politique **Ecoville– (?)**

« En parallèle, nous ne relâcherons pas notre vigilance sur l'affichage sauvage, **les panneaux pirates sont systématiquement enlevés**. Résultat, **ces initiatives se font maintenant très rares**« .
Karine Dorange –Adjointe en charge de l'urbanisme-

©
MédiaChartres

ICI PROCHAINEMENT
Ouverture à la vente de
seulement 21 appartements
Du T2 au T5 avec grandes terrasses
Magnifiques vues panoramiques sur la cathédrale
02 45 40 02 15

PRIVE

Donc, en résumé, la publicité est « **admise** » lorsqu'elle sert des **intérêts privés** (mais, **ayants directement un lien avec la Mairie**).
INFO: « Conformément aux articles **L. 581 -8-II et R. 58 1-4 du code de l'environnement**, le Maire peut autoriser l'**affichage d'opinion** et la **publicité** relative aux activités des associations …
https://www.lettreducadre.fr/article/affichage-d-opinion-les-dispositions-legales.24855
De quoi poser beaucoup de questions (sans réponse ?), sauf que …
https://www.courrierdesmaires.fr/article/quelle-reglementation-s-applique-a-la-publicite-sur-les-baches-de-chantier.2422

La construction d'un bâtiment, d'une infrastructure ou d'un panneau me gêne:Si vous souhaitez vous opposer à la construction d'un bâtiment qui risque de perturber votre cadre de vie, il est nécessaire d'agir vite. N'attendez pas que la construction soit terminée pour vous manifester. Vous avez 2 mois pour vous opposer et demander l'annulation du permis de construire au juge à compter du 1er jour d'affichage du panneau sur le terrain. Cette demande se fait auprès du tribunal administratif dont dépend la construction.

https://entreprise.mma.fr/connexionpro/bache-publicitaire-chantier.html
https://demarchesadministratives.fr/demarches/recours-contre-les-nuisances-visuelles-de-voisinage#:~:text=La%20pollution%20visuelle%20est%20un%20crit%C3%A8re%20esth%C3%A9tique%20qui,construction%20d%E2%80%99un%20mur%2C%20ou%20par%20la%20culture%20arboricole.

https://blogs.mediapart.fr/clemencekerdaffrecgmailcom/blog/270223/publicites-energivores-agir-contre-labsurdite-lumineuse?utm_source=quotidienne-20230227-221004&utm_medium=email&utm_campaign=QUOTIDIENNE&utm_content=&utm_term=&xtor=EREC-83-[QUOTIDIENNE]-quotidienne-20230227-221004&M_BT=1654172231343

Sylvie Muller

BIENTÔT LES PYRAMIDES ?

MédiaChartres soutien le monde médical

À la vitesse et la façon de redessiner la carte de **Chartres et sa proche Banlieue,** MédiaChartres suppose, qu'il faut logiquement se demander si nous n'allons pas bientôt assister à la renaissance des Pyramides, dans le paysage ?

https://www.leparisien.fr/eure-et-loir-28/a-chartres-un-chantier-xxl-pour-faire-renaitre-le-quartier-de-la-madeleine-02-01-2023-RF5K66EHJVDFNDKJLETRQT2ZTQ.php

https://www.tf1info.fr/immobilier/video-a-chartres-un-chantier-pharaonique-pour-soigner-l-entree-de-la-ville-2239454.html

https://actu.fr/centre-val-de-loire/chartres_28085/l-annee-de-

tous-les-chantiers-pour-le-maire-de-chartres-jean-pierre-gorges_56693952.html

pour mémoire,

https://www.latribunedelart.com/chartres-son-patrimoine-a-la-derive-ses-projets-pharaoniques-et-inutiles

Le bouleversement est tellement énorme, que les principaux **Médias nationaux** répercutent l'information, ce qui ne manquera pas d'attirer, dans un futur proche, beaucoup « **d'attentions** » mais également (et inévitablement) des **cortèges de convoitises**

et **lots de désagréments !**

MédiaChartres doute de **l'altruisme,** en matière de motivation (s) des personnes engagées dans ce grand chambardement et des risques potentiels de dérives (toujours possibles).

https://www.justifit.fr/b/guides/droit-penal/blanchiment-dargent/

https://www.leparisien.fr/oise-60/travail-dissimule-et-blanchiment-dargent-dans-le-btp-un-couple-suspecte-davoir-cache-19-millions-deuros-a-letat-14-09-2022-LWFAFRLJJ5C3BEBVHAKETKGXYY.php

https://monimmeuble.com/actualite/blanchiment-dargent-limmobilier-est-un-secteur-a-risque

extrait: « Les enjeux financiers des transactions immobilières sont un vecteur privilégié pour l'intégration de fonds issus de divers crimes et délits. Aussi, certaines opérations d'acquisition-vente de biens immobiliers facilitent le blanchiment de fonds frauduleux ou d'origine criminelle. En particulier lorsque les transactions sont effectuées par l'intermédiaire de structures ou montages financiers destinés à masquer l'identité du bénéficiaire effectif ».

https://www.economie.gouv.fr/tracfin

Moujib Cada

LES BOULEVARDS …

MédiaChartres soutien le monde médical

Dans le cadre de la mobilité urbaine, **MédiaChartres** fait un « parallèle » entre **Chartres** et la **7èmme Ville de France**.

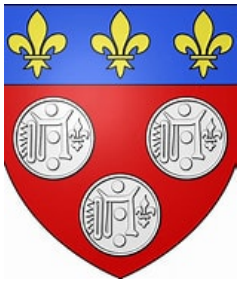

source: Médiapart blog (12/02/23 extrait)

« Mobilités urbaines : le passage en force d'un Maire / Président de Métropole »
La modification du plan de circulation d'une grande ville,

imposant notamment un grand nombre de sens uniques, de suppressions de stationnements de surface, de promotions immobilières (toujours plus nombreuses) entraînent le surcroît du trafic de transit (**VP** et **PL**) sur 4 boulevards principaux résidentiels intérieurs, provoquant la colère des riverains. La mobilisation est d'autant plus vive que ce report de trafic, s'est fait sans études d'impact, de bruit, de détériorations, de pollution, et SURTOUT sans concertation, au motif d'affirmation –**d'une Ville apaisée**– ?

Un Maire / Président qui explique aux riverains que « on ne fait pas d’omelette sans casser des œufs » (sic). le raisonnement est un peu court et
plutôt méprisant, (voire indigne d’un élu).

Un Maire / Président qui met en œuvre un plan de circulation absurde, sans cohérence technique, injuste socialement et écologiquement, apaisant les uns au détriment des autres, qui s’arcboute obstinément sur sa position sans aucun argument plausible pour la justifier. On peut donc se poser la question de ce qui a motivé les décisions qu’il a prises. **Est-il bien**

conseillé ? Y a-t-il en arrière-plan d'autres projets prioritaires, incidemment « immobiliers » ? Les non-dits peuvent faire, comme on le voit, le lit des spéculations …

Un Maire / Président qui, à la manière de Gribouille, sème le chaos un peu partout dans sa ville sans craindre de se mettre à dos un nombre croissant de ses concitoyens et au mépris des principes mêmes d'une démocratie participative dont il se veut le chantre. « La transparence, l'écoute, le respect de la parole de l'autre sont nos valeurs. » ? Il est vrai que les prochaines élections ne sont que dans 3 ans … (sauf imprévus).

Il faut ajouter, les soutiens favorables d'une certaine « **presse locale** », l'utilisation des **magasines de la Ville et Agglo**, et une activité soutenue sur les **réseaux sociaux**. Cette agressivité n'a rien à voir avec celle que met son service d'ordre à nous expulser, lors de nos enquêtes. Ni avec
celle d'avoir imposé, **pour paraphraser Doisneau**, un chapelet de voitures qui se touchent sur les 4 Boulevards. **Foch/Clemenceau, Courtille, Chasles, Charles Péguy/de la résistance et les rues impraticables aux heures de pointes, Koening, du grand Faubourg, de la Couronne et bien d'autres**.

Il a (et a eu) des ambitions nationales, Il a aussi écrit dans son programme électoral, ce credo pour le moins patelin : « **Rien ne peut ni ne doit se faire sans vous** » ?

Étienne Dombre

https://www.bing.com/videos/search?q=youtube+Les+grands+boulevards+Yves+Montand&view=detail&mid=5C96739F705E1EB50BD25C96739F705E1EB50BD2&FORM=VIRE0&ru=%2fsearch%3fq%3dyoutube%2bLes%2bgrands%2bboulevards%2bYves%2bMontand%26qs%3dn%26form%3dQBRE%26sp%3d-1%26ghc%3d1%26pq%3dyoutube%2bles%2bgrands%2bboulevards%2byves%2bmontand%26sc%3d8-42%26sk%3d%26cvid%3d14A0521C3A0C45F681C4E24DF8CC84A3%26ghsh%3d0%26ghacc%3d0%26ghpl%3d

NB/ MédiaChartres, a juste modifié quelques mots et rajouté le Noms des Blv et rues, **Montpellier/Chartres** résolument compatibles.

Serge Maloude

SOUS LES PAVES … (2)

MédiaChartres apporte son soutien au monde soignant !

Sous les pavés (suite)

Les »**améliorations** » entreprises autour de la Cathédrale de **Chartres**, vont (espérons-le) mettre en valeur le site et le monument (?)

MédiaChartres a précédemment évoqué la question, il reste le très sérieux sujet des aménagements de surface, le Parvis.

À ce jour, alors même que les arrêtés municipaux et la réglementation de la Ville interdisent sans ambiguïté, **la possibilité de fixer au sol sur l'espace Public**, **le moindre objet** (**PJ**), certains propriétaires de restaurants, ne se privent pourtant pas d »enfreindre la loi, sans que **PERSONNE**, ne s'offusque (**y compris, les services sensés faire respecter l'ordre**), idem pour les sociétés de constructions … Il ne fait aucun doute possible, sur les « **mansuétudes** » ordonnées en

haut-lieux (**de façons officielles, où non ?**). '

archives

Et de plus près,

Concernant les terrasses des bars et restaurants, l'autorisation n'est valable qu'une année et doit être renouvelé (combien sont à jour ?) combien de contrôles ont été réalisés en **2022**, réponse (selon nos sources) **… AUCUN !** et pourtant, combien sont en règle ?

https://www.chartres.fr/

Points « chauds » : (et une copie à revoir …)

2023-02-09 at 13-41-33 2022-Domaine-public-Reglement-occupation-terrasse-presentoirs.

Voir les autres, dans le réglement, (ci-dessous)

source: site Mairie

https://www.chartres.fr/fileadmin/user_upload/domaine-public/demenagement-travaux/2022-Domaine-public-Reglement-occupation-terrasse-presentoirs.pdf

Pour les fixations au sol, voici les images du « respect » de la loi (CQFD)

© MédiaChartres

Concernant la voirie (travaux et divers), le TOP !

https://www.chartres.fr/fileadmin/user_upload/domaine-public/demenagement-travaux/12-4825_-_R%C3%A9glement_voirie_communal.pdf

© MédiaChartres

chantier
Famin
28.12.2022
15h48
fixé au sol,
interdit !

fixé au sol sur
l'espace public
interdit !
Chantier Famin
19 11 2022

Patrick Maresko